COMMUNIQUE DE PRESSE

12 AVRIL 2018

Bpifrance s'associe à la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) pour identifier et développer les start-ups les plus prometteuses du monde de la santé connectée

Lancé fin 2017 par Bpifrance pour investir en phase d'amorçage dans des start-ups de la Santé connectée, le fonds Patient Autonome, est doté de 50 millions d'euros. Bpifrance noue aujourd'hui un partenariat structurant avec la Cnam afin d'identifier les start-ups françaises développant des solutions et produits innovants répondant aux enjeux de santé de la population française.

Les investissements du fonds auront pour objectif de renforcer le déploiement de solutions innovantes visant à accroître l'autonomie du patient grâce à la santé connectée. Ils permettront, le plus souvent, de finaliser un prototype, valider sa pertinence et sa portée sur un marché, stabiliser une stratégie de développement notamment à l'international afin d'accélérer la signature de contrats.

Le fonds Patient Autonome de Bpifrance cible les start-ups qui développent des innovations permettant :

- Une optimisation des coûts de santé,
- Une meilleure prise en charge en participant à renforcer la relation entre un professionnel de santé et son patient (télémédecine, monitoring à distance, thérapies digitales),
- Une amélioration de la qualité et de l'efficience des soins,
- Des améliorations du parcours de soins en particulier sur les maladies chroniques (diabète, cancers, santé mentale, …), en aidant à la prévention des maladies et de leurs complications, en facilitant le diagnostic de la maladie et en suivant son évolution en temps réel notamment grâce à l'intelligence artificielle, le « *deep/machine learning* ».

Le fonds Patient Autonome et la Cnam s'associent pour identifier et développer les start-ups françaises les plus prometteuses de la santé connectée

Dans le cadre du partenariat, la Cnam apportera son expertise en termes de besoins des patients et de pratiques des professionnels de santé, qui permettra d'évaluer plus finement le potentiel des innovations développées, en prenant notamment en compte les contraintes réglementaires française et européenne et leurs évolutions en cours.
Par ailleurs, fort des contacts récurrents de l'Assurance Maladie avec les start-ups dans le champ de l'innovation en santé, ce partenariat doit permettre de diversifier les sources d'identification d'acteurs prometteurs à soutenir financièrement.
Ce partenariat permettra au fonds Patient Autonome de maximiser ses opportunités d'investissement tout en sélectionnant des innovations riches en valeur médicale et financièrement pérennes, représentatives de l'excellence française sur les marchés mondiaux.

Dans le prolongement de ce partenariat, le fonds annoncera prochainement ses premiers investissements.

Chahra Louafi, Directrice du fonds Patient Autonome de Bpifrance, déclare **:** « *Bénéficier de l'expertise de la CNAM est un réel avantage pour identifier des solutions en santé digitale crédibles et prometteuses susceptibles de répondre aux nombreux besoins induits par les maladies chroniques. La complémentarité de nos approches structure un meilleur accompagnement des jeunes sociétés financées par le fonds Patient Autonome afin de leur permettre d'accélérer leur changement d'échelle*.»

Annelore Coury, directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins de la Cnam, déclare : « *Le développement de la santé digitale représente une opportunité pour améliorer la qualité et la pertinence des soins. Les innovations numériques vont amener des changements majeurs pour les patients et les professionnels de santé dans les années à venir. Identifier les projets les plus porteurs et, grâce à l'appui de Bpifrance, contribuer à leur aboutissement rentre dans notre mission d'améliorer la santé de nos concitoyens et de soutenir la modernisation des pratiques*.»

A propos de Bpifrance
Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.
Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.
Plus d'information sur : www.bpifrance.fr – www.Presse.Bpifrance.fr
Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale.
Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France.
Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS…). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficience du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année près de 60 millions d'assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.
Twitter : @ameli_actu

Contacts presse :

Bpifrance
Nathalie Police
Tél : 01 41 79 95 26
Mail : nathalie.police@bpifrance.fr

Caisse nationale de l'Assurance Maladie
Caroline Reynaud - Perrine Carriau
Tél : 01 72 60 14 89 /17 64
Mail : presse@cnamts.fr